

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
11 AVRIL 2024

Date de convocation : le 04 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le onze avril à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'Hôtel des communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS,

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Blandine DAVID, Marie-Christine PLISSONNEAU, Anita ROIRAND,
Monsieur Jean-Marie GRIMAUD,

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Christophe HOGARD, Joseph LIARD, Benoit DUGAST, Mesdames Véronique BESSE, Marie-Annick MENANTEAU, Laurence MARTINEAU, Lucette SOURISSEAU,
Monsieur Joseph CHEVALLEREAU pouvoir à Madame Marie RENOU

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 9

Nombre administrateurs votants : 10

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRIMAUD

N°21 : MARCHE DE PRESTATIONS DE FORMATION DES AGENTS EN MATIERE DE SANTE / SECURITE – ACCORD-CADRE AVEC EMISSION DE BONS DE COMMANDE – AVENANT N° 1 AU LOT 8 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Par délibération n°11 du 6 juillet 2021, le CCAS des Herbiers a adhéré au groupement de commandes pour les prestations de formation des agents en matière de santé / sécurité entre la commune des Herbiers, coordonnateur du groupement de commande chargé de la consultation, la Communauté de Communes du Pays des Herbiers, les communes du Pays des Herbiers et leur CCAS ainsi que le SIVU de Beaurepaire / Mesnard la Barotière.

Pour le CCAS des Herbiers, les lots ont été attribués de la façon suivante (sans montant minimum du marché) :

INTITULE DES LOTS	Attributaire	CCAS des Herbiers
		Montant Maximum annuel du marché
Lot 1 - PSC1	ALPREV 85510 LE BOUPERE	2 000
Lot 2 - SST	UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE SECOURISTES ET SAUVETEURS 75015 PARIS	9 500
Lot 3 - AFGSU	infructueux	5 000
LOT 5 - SSIAP 1 et 2 (Sécurité incendie et Assistance à personne)	CT FORMATION 44400 REZE	2 000
Lot 6 – Sécurité incendie en établissement de santé (ERP type J – Formation sécurité incendie Ehpad et Marpa)	CT FORMATION 22 Rue Robert Schuman 44400 REZE	20 000
Lot 7 - PRAP	AFTRAL 75847 PARIS Cedex 17	3 000
Lot 8 – PRAP 2	VAL DE SEVRE FORMATION CFP DES MFR Haute Grange – Route de Saint Malo du Bois 85290 SAINT-LAURENT-SUR-SEVRE	10 000
LOT 9 - HACCP (Hygiène et sécurité alimentaire)	CFPPA NATURE 85035 LA ROCHE SUR YON Cedex	2 500
LOT 12 - Habilitations électriques	CT FORMATION 44400 REZE	2 300
LOT 14 - Engins de chantier, chariot, grue auxiliaire	infructueux	1 000
LOT 15 - Certificat individuel pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et certibiocide	CFPPA NATURE 85035 LA ROCHE SUR YON Cedex	2 300

Dans le cadre de l'exécution de l'accord-cadre du lot 15, il convient de modifier le Bordereau des prix unitaires relatifs aux formations Certibiocide.

Conformément à l'arrêté du 23 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 9 octobre 2013 relatif aux conditions d'exercice de l'activité d'utilisateur professionnel et de distributeur de certains types de produits biocides et à son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024, la formation relative à l'usage de produits biocides a évolué. Ainsi, cette formation n'est plus soumise à recyclage et se distingue par la nature précise des produits utilisés. Plus précisément, la formation initiale Certibiocide (15.5) n'existe plus ainsi que son recyclage (15.6) mais trois nouvelles certifications permettent de valider l'activité d'utilisateur professionnelle sur les domaines suivants :

- Certibiocide désinfectant : 7 heures de formation,
- Certibiocide nuisibles : 21 heures de formation,
- Certibiocide autres produits : 7 heures de formation.

Ces certifications seront renouvelées tous les 5 ans.

Ainsi, le Prix Unitaire HT de ces nouvelles formations certibiocide applicables au 1^{er} janvier 2024 reste en cohérence avec le précédent BPU et le temps de formation nécessaire à la certification. :

- 15.7 - Certibiocide désinfectant : 319,50 € HT pour les sessions individuelles (A) et

213,00 € HT par agent pour une session de groupe (B),

- 15.8 - Certibiocide nuisibles : 958,50 € HT pour les sessions individuelles (A) et 639,00 € HT par agent pour une session de groupe (B),
- 15.9 - Certibiocide autres produits : 319,50 € HT pour les sessions individuelles (A) et 213,00 € HT par agent pour une session de groupe (B).

Ces modifications nécessitent de supprimer les formations 15.5 et 15.6 du BPU, d'ajouter les formations 15.7, 15.8 et 15.9 et requièrent la passation d'un avenant.

Aussi, il convient de modifier les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'à la fin du marché à savoir le 31 décembre 2024.

Le nouveau Bordereau des Prix Unitaires annule et remplace le précédent et devient pièce contractuelle.

Conformément à l'article 2 de l'acte d'engagement, les montants du marché restent inchangés : sans montant minimum annuel – Montant maximum annuel 2 300€ HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2194-5,
Vu le rapport,

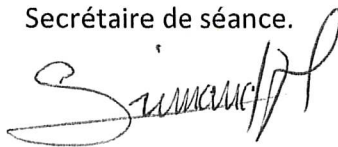
Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- approuver le projet d'avenant n°1 au marché de prestations de formation des agents en matière de santé / sécurité – Accords-cadres mono-attributaire avec émission de bons de commande pour le lot 15 décrit ci-dessus,
- autoriser Monsieur le Président du CCAS ou Madame la Vice-Présidente du CCAS, à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 19/4/24
Publié électroniquement le : 22/4/24

Jean-Marie GRIMAUD,
Secrétaire de séance.



Pour copie conforme,

Magali LOISEAU,
Vice-Présidente du CCAS.



